



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2011

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 AVRIL

COMPTE RENDU N°3

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mil onze, le quatorze avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni, en session, à la Salle Michel Audiard, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, MAIRE, par suite de la convocation faite par Madame le MAIRE dans le délai voulu par la loi.

Madame Dorothee ROBILLARD, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, M. LENGLET, à partir de la question n°3b), Mme COINTREL-CAREL, M. BARBIER, Mme BRIFFARD, M. BARBIER, Mme BRIFFARD, M. GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, M. BEAUMES à partir de la 3^{ème} question, Mme SUEUR, Mme ELIE, M. GAOUYER jusqu'à la question 3b (budget camping), Mme MICHEL, M. DUJEANCOURT, M. LEBLANC, Mme DERAMBURE, M. LEBEUF, M. GOUET, Mme MALLET, à partir de la question 3b), M. LAMORIL, M. DENEUFVE, M. VITAU.

Représentés : M. LENGLET par Mme GAOUYER jusqu'à la question n°3a), M. BEAUMES par Mme COINTREL-CAREL jusqu'à la 2^{ème} question, M. SOUCHET par M. GREBOVAL, M. DIEPPOIS par Mme BRIFFARD, M. GAOUYER par M. LEBLANC à partir de la question 3b (budget Bragance), Mlle DELRUE par Mme ROBILLARD, M. PARISY par M. GOUET, Mme MALLET par M. LAMORIL jusqu'à la question 3a), Mme RADE par M. DENEUFVE.

Absent : M. LEVESQUE.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, Madame le MAIRE déclare la séance ouverte.

Mme le MAIRE : « Nous pouvons tenir Conseil. Monsieur HENNEBICQUE va venir me rejoindre en attendant l'arrivée de Monsieur LEVESQUE et je vais en tout premier lieu vous demander l'autorisation à ajouter un point à ce Conseil Municipal. Vous avez trouvé une note sur la table.

Autorisez-vous à ce qu'on ajoute un point au Conseil Municipal qui sera concernant la résidence Sellier puisqu'un courrier est arrivé le 11 avril et il faut avoir répondu dans des délais de 3 semaines, donc cela nous oblige à le mettre ce soir ? Nous détaillerons ensuite.

Est-ce que quelqu'un est contre cet ajout ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Non, donc nous allons pouvoir le traiter tout à l'heure et nous verrons cela en détail. »

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2011 - APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 février 2011 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le MAIRE : « Dans le cadre du document que vous avez pu relire, il faut inscrire le n° 1, c'était le premier Conseil Municipal de l'année.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

M. LAMORIL : « Je voudrais reprendre à la page 14, la réponse de Monsieur GAOUYER qui nous signale que le terrain de football n'a pas été subventionné un seul kopeck. Je lui ferai remarquer que le Conseil Départemental a donné une subvention de 1 200 000 francs ; il s'agissait de francs et la réserve sénatoriale a donné 630 000 francs. La Région a répondu négativement. »

Mme le MAIRE : « Monsieur LAMORIL excusez-moi. Sur les documents, il n'y a pas d'argent d'arrivé, d'accord ? Vous ne parlez peut-être pas du même terrain mais là, on est sur la forme et non sur le fond. D'accord ? »

M. LAMORIL : « D'accord. »

Mme le MAIRE : « Donc, après si vous voulez ajouter l'autre partie, on est sur le Conseil là. Est-ce qu'il y a des modifications de phrases à faire, qui auraient été liées à une mauvaise entente par la secrétaire ? Je vous confirme toujours qu'il faut parler en face du micro et pas trop à distance pour lui rendre le travail plus agréable.

Non, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Personne. Monsieur GOUET vous voulez prendre la parole. »

M. GOUET : « Nous voterons pour mais uniquement pour la partie pour laquelle nous étions présents évidemment puisqu'il y a plusieurs pages où nous n'étions pas là. »

Mme le MAIRE : « Vous faites comme vous voulez mais de toute façon, c'est le Conseil dans l'intégralité et personne ne vous a demandé de sortir. Mais vous pouvez le préciser, ce sera noté au compte rendu.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Maintenant, je demande à ce qu'on rajoute, après ce point là, ce que vient de dire Monsieur LAMORIL. Ce n'est pas la peine de le répéter mais nous entendons ce que vous avez dit et

de ce fait, je vais me voir obligée d'aborder le budget primitif malgré l'absence de Monsieur LEVESQUE, Adjoint aux Finances et c'est le point n° 3. »

3) BUDGETS PRIMITIFS 2011 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2010 AUX B.P. 2011

Documents en annexe 1 (à prendre pour la réunion de la Commission des Finances).

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur :

a) la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2010 aux B.P. 2011

Le point 11/24.

Mme le MAIRE : « Sur ce point, vous avez trouvé à la fin du document des tableaux A de l'annexe n° 2 et c'est ce que je vais reprendre avec vous. Il y a donc au budget principal un report à nouveau en fonctionnement.

Je précise l'arrivée de Monsieur BEAUMES et Madame COINTREL-CAREL n'a donc plus de pouvoir.

Donc, ce report en fonctionnement est de 642 848 €, m'autorisez-vous à passer les centimes ? Oui nous pouvons ? Ensuite, au budget assainissement, nous avons un report en fonctionnement de 200 380 €. Au budget Théâtre, nous avons un report beaucoup plus modeste de 896 €. Au budget camping un report de 5,09 €. Pour le Bragance, un report de 4 585 € et le budget Elidis, un report de 3 234 €. Enfin Techni bureau, un report de 70 964 €. »

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats. Cependant, il est possible de reprendre les résultats avant l'arrêté des comptes (articles R 2221-48-1 et R 2221-90-1 du C.G.C.T.)

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget (article L. 2311-15).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour la reprise des résultats 2010 aux Budgets Primitifs 2011 : Commune, assainissement, théâtre, camping, Bragance, Elidis, Techni-bureau, voir tableaux A en annexe 2,

- d'approuver les états des restes à réaliser (uniquement pour les budgets ville et assainissement) voir tableaux B en annexe 3.

Mme le MAIRE : « Dans ces restes, il y a un total de report de crédits qui est de 1 220 210 € selon la répartition que vous avez vue à l'annexe 3. C'était au budget principal. Au niveau de l'assainissement, nous avons des reports de crédits de 300 600 € et en recettes, il y a 123 617 €.

Est-ce que vous approuvez ce premier vote ? S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Pour aborder la suite et pour ne pas perdre trop de temps, je vous demanderai les uns et les autres d'envoyer votre feuille par rapport à l'octroi des subventions communales pour tous ceux qui sont président ou trésorier d'associations. Vous devez le notifier sur une feuille qui est mise à l'intérieur de votre document, donc vous la faites parvenir dans les plus brefs délais. »

- d'approuver les résultats d'exécution du comptable, voir tableaux C en annexe 4.

b) - l'ouverture des crédits des différents budgets,

- **l'octroi des subventions communales (merci de remplir le questionnaire joint en annexe 5 pour les personnes concernées, celui-ci sera à remettre le jour du Conseil Municipal)**

- **le vote des taux des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE (cotisation foncière entreprise) (annexe 6)**

Mme le MAIRE : « Nous abordons le point 11/25. Le vote du taux des taxes, aussi bien l'habitation, le foncier bâti ou non bâti et la cotisation foncière d'entreprise C.F.E. Sur l'annexe 6, la taxe d'habitation à 23,66 €, nous proposons de la maintenir. La taxe foncière du bâti à 31,30 €, nous proposons de la maintenir. La taxe foncière sur le non bâti à 53,50 €, nous proposons de la maintenir. La cotisation foncière d'entreprise qui est à 21,35 €, nous proposons de la maintenir au même taux.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Cela me permet de vous dire que, en les maintenant, les produits correspondants tels qu'ils sont estimés, sont de 1 million pour la taxe d'habitation, 1 771 897 €. Pour la taxe foncière bâtie, de 2 407 283 €. Pour le foncier non bâti 60 776 €, pour la cotisation foncière d'entreprise 494 253 €, ce qui ferait un total de produit fiscal attendu de 4 734 209 €.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, en comptant Monsieur BEAUMES en plus, mais de toute manière, il y avait une procuration. »

Mme le MAIRE : « Nous arrivons aux subventions communales que nous allons lire. Pour l'instant je n'ai que 2 présidents qui ont envoyé des papiers pour non vote. Je vais aller de suite en page 4 de la section de fonctionnement, sur le compte 6574 et nous allons décliner les subventions, je dis bien, de fonctionnement. Nous ne sommes pas dans les subventions exceptionnelles.

Sur le compte 65733, subventions de fonctionnements au Département 29 000 €. Au CCAS, 225 000 € c'est-à-dire, Madame ROBILLARD, 5 000 € pour le fonctionnement et le complément se trouvent être les salaires et charges des agents mis à disposition dorénavant par la commune. Les autres organismes publics, donc une subvention pour le Bragance de 2 000 €, pour le Camping de 56 327 €, pour le Théâtre de 230 000 €.

Maintenant, nous arrivons à la partie concernant les associations. L'association Sport forme eudoise 500 €, l'association Sport Lycée Michel Anguier 500 €, le Badminton Club 1 100 €, CO Bresle athlétisme 16 500 €, le handball eudois 20 000 €, l'Eu Football Club 40 000 €, le Rugby-club de la Bresle 23 000 €.

Arrivée de Madame MALLET.

Je poursuis. Le Véloce club eudois et breslois 6 500 €, le Tennis de table 3 000 €, AES les vikings 400 €, Union culturiste eudoise 600 €, la société de tir du canton d'Eu 400 €, le judo club Eu Mers Le Tréport 12 000 €, le club pédestre I.B.E. 165 €, Entente Cyclotouriste Eudoise 600 €, le Moto club Eu Mers Le Tréport 750 €, l'Aéroclub Mers Le Tréport 600 €, le Tennis club municipal eudois 3 000 €, le Vertical eudois n'a pas demandé, le Narval club n'a pas demandé, le Centre des Fontaines 57 000 €, les DDEN 150 €, l'association René Delorières 600 €, la Bibliothèque pour Tous 3 000 €, le Scrabble eudois n'a pas demandé, les Anciens Marins 140 €, la Ludothèque Rayon de Soleil 8 000 €... »

Mme MALLET : «Madame, le Scrabble a demandé un dossier en début d'année. »

Mme le MAIRE : « Madame, j'ai dit que c'étaient les subventions de fonctionnements, ils ont demandé une subvention exceptionnelle. Les subventions exceptionnelles qui ne sont pas traitées ce soir seront revues dossier par dossier. Ils n'ont pas demandé en fonctionnement.

Donc, je reprends, la Ludothèque 8 000 €, Association Saint-Laurent 57 000 €, les jeunes du quartier du Mont Vitot 1 500 €, les jeunes du quartier la Busine 1 500 €, les jeunes du quartier du Champs de Mars 1 500 €, les jeunes du quartier Saint-Laurent 1 500 €, les scouts de France 1 200 €, la coopérative de Brocéliande n'a pas eu de subvention, les Lutins de la Garderie 23 000 €, Eu accueil n'existe plus, l'Association St Jacques 2 300 €, Coutur'Eu 500 €, le Modélisme Vallée de la Bresle 50 €, Restons Jeune en Retraite 1 200 €, l'Harmonie municipale 6 000 €, l'Association les Amis des Orgues 2 500 €, l'Association des Heures Musicales 2 000 €, l'Académie de la Collégiale 2 200 €, l'Ecurie Rock 1 500 €, les Anciens Combattants victimes de guerre 220 €, le Comité des Fêtes du Champs de Mars 2 000 €, le Murmure du Son 11 000 €, l'Association des photographes eudois 1 200 €, le FNDIRP 120 €, l'Université Populaire 400 €, l'Association des Amis du vieil Eu 200 €, le Théâtre des Charmes 11 000 €, Musée et Traditions Verrières 1 500 €, les Vieilles Soupapes 300 €, l'OT 195 000 €, la Sauvegarde de la Collégiale 8 000 €, l'Association les Commerçants eudois 2 000 €. Pour les associations diverses, un petit coussin de 65 675 € qui permettra de voter, au cours de l'année, des subventions exceptionnelles. L'Amicale du personnel communal 4 300 €, les 716 èmes sections des médaillés 120 €, ACPGCATM 250 €, les APP pêcheurs de la Bresle 150 €, la société colombophile 180 €, le Maquettes club eudois 500 €, le photo club eudois 1 800 €, Société Philatélique 130 € et nous votons également les Mutuelles, donc Mutuelle de la Bresle 37 000 €, Mutuelle Nationale Territoriale 2 500 €, la Mutuelle Centrale des Finances 300 €, concernant la Mutuelle Générale, il n'y en n'a plus.

Hormis la question sur le scrabble, y a-t-il d'autres questions ? »

M. VITAUX : « Je voudrais quelques explications de chiffres. Tout d'abord concernant la subvention pour le camping, au poste 65738, pourriez-vous me donner les raisons de cette augmentation de subvention ? »

Mme le MAIRE : « Nous les verrons tout à l'heure lorsqu'on abordera le budget du camping mais vous êtes au courant de la disparition des étoiles actuelles des campings. Donc, pour se mettre aux normes, il est nécessaire d'investir c'est-à-dire qu'il n'y aura plus désormais de système 3 étoiles que nous avons. Nous espérons pouvoir avoir une étoile nouvelle norme. On en parlera tout à l'heure. »

M. VITAUX : « Autre point toujours concernant en page 5 la Garderie les Lutins, l'objet de cette subvention de fonctionnement ? »

Mme le MAIRE : « Je vous rappelle que l'année dernière, ils n'avaient pas eu de subvention parce qu'ils avaient trop d'avance de trésorerie. Maintenant, on revient au système antérieur, ils avaient je crois, de mémoire, 23 000 € et à nouveau, on leur remet 23 000 €. Ils ont beaucoup plus de recettes puisqu'il y a beaucoup plus de participations au sein de cette garderie, ce qui est un signe de bonne santé. »

M. VITAUX : « Pour les associations diverses, la raison, effectivement vous faites une provision on va dire, pour les subventions exceptionnelles mais de là à passer de 25, enfin de multiplier par 2,5 y a-t-il des objectifs ? »

Mme le MAIRE : « C'est marqué 25 899 €, c'était le reste non distribué parce que vous voyez, par exemple, une association où vous ne trouvez pas le même chiffre que l'on donne cette année.

Lorsqu'une association présente une demande de subvention exceptionnelle, son compte est grossi par cette subvention exceptionnelle donc de ce fait, cette ligne là se trouve diminuée. L'année dernière, il y avait un coussin qui devait être de l'ordre de 91 850 €. Le réalisé a été de 65 951 €. C'est pour cela que nous sommes à peu près dans les mêmes sommes, histoire de ne pas y mettre trop d'argent car il faut être clair, ce budget a été fait dans des conditions très très difficiles.

Je vais lire tout haut les personnes qui souhaitent ne pas participer au vote sur leur propre association, mais elles votent le reste : Monsieur LAMORIL Pascal au titre de la Sauvegarde de la Collégiale, Madame ELIE Cathy au titre du Handball club de Eu, Monsieur GAOUYER Michel au titre du Tennis club municipal, Madame COINTREL-CAREL au titre de Restons jeunes en retraite.

Donc, bien sûr qu'ils vont voter sauf ce qui concerne leur propre association. Personne d'autre ? Il n'y a pas de remord ? Il n'y en n'a pas qui sont trésoriers et qui ont oublié ? Non ? Ni trésorier ni président ? D'accord.

Qui est contre la proposition ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

On me signale que je n'ai pas fait voter les résultats d'exécution du comptable au point 11/24. Le tableau C annexe 4.

Au 1^{er} budget principal, il y a un résultat d'exécution à la clôture de 1 281 959 €. Au budget des services à caractère administratif n° 2, nous sommes à la somme de 102 266 €. Au n° 3, budget des services à caractère industriel et commercial, il y a un résultat de clôture de 377 363 € donc un total général de 1 761 590 €.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

Nous allons reprendre le cours de ce budget primitif et nous allons voter par chapitre, Monsieur HENNEBICQUE. »

M. HENNEBICQUE : « A la page 1, il s'agit des recettes. Au chapitre 13, on a 215 019 € en recettes de fonctionnement. Au chapitre 70, produits des services 610 550 €, au n°73 impôts et taxes 6 290 857 €, au 74 dotations participation 4 289 730 €, au 75 autres produits de gestion courante 267 334 €, ce qui donne un total de recettes de gestion courante de 11 673 271,19 €, produits exceptionnels 31 400 €, total des recettes réelles de fonctionnement 11 704 671,19 €, au 42 opération d'ordre entre services 70 000 €. Total des recettes d'ordre de fonctionnements 70 000 €, ce qui nous amène à un total de 11 774 671,19 €. Résultat antérieur reporté 642 848,81 €, ce qui donne un total des recettes de fonctionnements de 12 417 520 €. »

M. VITAUX : « En produits exceptionnels, au compte 77, j'aurais voulu connaître la cause de cette augmentation de propositions, nous passons de 11 000 € à 31 400 € ? »

Mme le MAIRE : « C'est l'annulation des mandats de chauffage, une fois que l'on a traité avec la société, nous la payons à un autre endroit, Madame DOUCHET me l'a soufflé. »

M. HENNEBICQUE : « En dépenses de fonctionnement, au chapitre 11, charges à caractère général 2 548 700 €, au chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés 5 722 000 €, au n° 14 atténuation des produits 7 500 €, au n° 65 autres charges de gestion courante 1 783 143 € ce qui nous donne un total de dépenses de charges de gestion courante de 10 061 343 €, au n° 66 charges financières 419 710 €, au n° 67 charges exceptionnelles 9 000 €, au n° 68 dotations aux provisions, il n'y a pas de montant, au n° 22 dépenses imprévues 5 000 € ce qui donne un total de dépenses réelles de fonctionnement de 10 495 053 €, au compte n° 023 virement section d'investissement 1 709 446 €,

au n°42 opérations d'ordre de transfert entre sections 213 021 €. Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement 1 922 467 €, ce qui donne un total de 12 417 520 €. »

M. VITAUX : « J'ai une question. En page 2 concernant 2 points. Concernant le compte énergie électricité combustibles, pouvez-vous me donner l'astuce ? »

Mme le MAIRE : « Le même motif ? »

M. VITAUX : « Oui. Voilà. »

Mme le MAIRE : « C'est-à-dire que, comme nous payons Dalkia, nous ne payons plus le gaz à Gaz de France. »

M. VITAUX : « D'accord. »

Mme le MAIRE : « Donc, ce n'est impacté au même endroit. »

M. VITAUX : « En revanche, concernant le contrat de prestation de services, c'est la même chose ? »

M. HENNEBICQUE : « Voilà. Il est intégré dedans. »

Mme le MAIRE : « Oui, vous avez trouvé, c'est là où c'est parti. »

M. VITAUX : « Très bien, c'est parfait merci. En page 3, toujours dans la même section de fonctionnement, concernant les frais d'affranchissement, vous avez également fait une baisse qui n'est pas inintéressante. Pouvez-vous m'expliquer la raison ? »

Mme le MAIRE : « Les envois groupés moyennant le fait que l'on donne un exemplaire, la Poste nous fait un port à tarif préférentiel. En revanche, cela oblige à ce que ce soit l'envoi d'un document qui n'exige pas une réponse. »

M. HENNEBICQUE : « Et à poids constant. »

Mme le MAIRE : « A poids constant entre toutes les enveloppes et un délai de port qui est un peu plus long. Tout dépend de ce que l'on envoie. Quelquefois, on peut préparer. »

M. VITAUX : « Que mettez-vous toujours en poste à l'article 6288 ? Pourriez-vous me redonner l'explication de ce que l'on trouve dans le point autres services extérieurs ? »

Mme le MAIRE : « Il s'agit de la rémunération des professeurs de musique, des frais d'ateliers périscolaires du temps du midi et du salaire du Directeur de la Maison des Jeunes. »

M. VITAUX : « Toujours dans le même registre mais cette fois-ci concernant les charges de personnels, les postes 64112 et 64118. D'abord, concernant le 64112, la NBI a quelque peu augmenté, pouvez-vous m'en donner la raison ? »

Mme le MAIRE : « Bien. Je vous remercie de cette question. La Notification Bonifiée Indiciaire qui doit être versée aux agents, selon l'intitulé de leur poste et selon la charge de travail. Ils sont à des taux différents, entre autres ceux qui gèrent une régie, ceux qui reçoivent du public etc. Il s'avère qu'il faut mettre ça en place et c'est la suite des remarques de la Cour Régionale des Comptes donc, le fait de le remettre ne suffit pas, il faut de plus verser les 4 années d'antériorité s'ils avaient déjà ce poste il y a 4 ans. Donc, vous voyez la différence. »

Mme MALLET : « Combien de personne cela représente ? »

Mme le MAIRE : « Environ 65 personnes. Une trentaine l'avait. Tous ne peuvent pas prétendre à ça, une certaine somme puisque je crois que cela représente 70 000 € pour le rattrapage de ces 4 années d'antériorité alors que la NBI, c'est une toute petite somme multipliée par X mois, cela donne ces sommes importantes. »

Mme MALLET : « Vous dites, 30 personnes l'avaient déjà ? »

Mme le MAIRE : « Oui et des taux qui n'étaient pas forcément conformes à la réglementation. Mais tout ça a été beaucoup plus facile à regarder, une fois que les fiches de postes étaient faites puisque ce sont les mots de la fiche de poste qui aident à conditionner au versement de cette prime qui est obligatoire. »

M. HENNEBICQUE : « C'est un droit. »

M. VITAUX : « C'est certainement une même logique pour l'article 64118 alors ? »

Mme le MAIRE : « Non, là c'est pire. C'est ce qu'on appelle l'IAT, indemnité d'Administration Technicité qui n'est pas une obligation mais qui est à attribuer en fonction des qualités de services des agents donc, la suite logique de la prime et avec des taux variables, et nous avons arrêté ces taux avec le CTP, de même que les fiches de poste et les fiches d'évaluation, de façon à avoir une règle la plus fixe possible. Bien sûr qu'elle sera variable entre tous les individus, tout dépend de la façon de servir mais avec l'agrément dans chacun des mots utilisés par le CTP. A la suite de cela sera distribuée cette IAT, seulement à partir du mois de juillet puisque nous ne pouvions pas, au budget, réussir à mettre autant d'argent nécessaire pour toute cette IAT donc, nous aurons 6 mois pour cette IAT, et à ce moment là, nous aurons réglé le problème de la NBI. Voilà les sommes puisque l'on passe à 376 000 € alors que l'année dernière, sur cette même ligne, nous étions à 285 000 € et que nous n'avons pas créé de nouveaux postes. Après le fonctionnement, nous passons à l'investissement. »

M. HENNEBICQUE : « En recettes d'investissements, au compte 13 subventions d'investissements 1 763 821 €, compte 16 emprunts 900 000 € soit un total de recettes d'équipement de 2 663 821 €, compte 10 dotations aux fonds divers de réserves 298 290,84 €, compte 1068 excédent de fonds capitalisés 1 481 931,16 €, compte 138 autres subventions d'investissement non transférables 4 800 €, ce qui fait un total de recettes financières de 1 784 022 €, total des recettes d'investissements 4 447 843 €, compte 21 virement de la section fonctionnement 1 700 446 €, au n° 040 opération d'ordre de transfert entre sections 213 021 €, total des recettes d'ordre d'investissement 1 922 467 € ce qui porte un total d'investissement à 6 370 310 €.

S'il n'y a pas de question, je continue.

En dépenses d'investissement. Au compte 20 immobilisations incorporelles 12 800 €, au n° 204 subvention d'équipements 30 000 €, compte 21 immobilisations corporelles 353 579,84 €, au n° 23 immobilisations en cours 4 112 110 €. Total des dépenses d'équipement 4 508 489,84 €. Au compte 16 emprunts et dettes assimilées 940 000 €, compte 27 autres immobilisations financières 3 000 €, au compte 20 dépenses imprévues 7 000 €. Total des dépenses financières 950 000 € ce qui amène un total réel de dépenses d'investissement à 5 458 489,84 €, au compte 040 opération d'ordre de transfert entre sections 70 000 €. Total des dépenses d'ordre d'investissement 70 000 €, ce qui nous amène à un total de 5 528 489,84 €. Solde négatif reporté ou antérieur de 841 820,16 €. Total des dépenses d'investissement de 6 370 310 €. »

Mme le MAIRE : « Arrivée de Monsieur LENGLET. »

M. VITAUX : « Concernant cette section, ce que je déplore, c'est au global. Je déplore qu'en terme de total des dépenses d'ordre d'investissement, nous constatons tout de même une chute de moins 21 % d'investissements, ce qui est quelque peu dommageable d'un point de vue chantiers et quand on dit chantiers, également travaux, on dit également emplois donc vous avez... »

Mme le MAIRE : « Ne dites pas ça comme ça ! »

M. VITAUX : « En tout cas, moi ce que je déplore c'est qu'avec un non réalisé en plus, qui plus est donc, voilà ce que je déplore. »

Mme le MAIRE : « Il y a, pour nous, vous avez remarqué, nous ne lançons les chantiers que lorsque nous avons les subventions. Donc, il y a du retard parfois à l'exécution, compte tenu que l'ensemble des collectivités aujourd'hui, sont en difficultés sur les réponses à un certain nombre de dossiers. Mais dès qu'ils sont lancés, ils aboutissent et on est sur des sommes qui vont s'avérer probablement avec un bien meilleur taux de réalisation. Nous pourrions les gonfler si vous voulez sauf que pour les gonfler, il faudra augmenter les impôts, exercice qui est quand même un petit peu difficile surtout que, de plus, au niveau des recettes, vous avez vu qu'il nous en a manqué puisqu'à présent, nous prenons de « pleine face » pour la première fois, le fait que nous n'avons plus 8 300 habitants mais 7 700 corrigés, c'est-à-dire que pour certains chiffres, ils ne reprennent que 7 500 habitants donc, ceci a un impact considérable et il faut faire un budget équilibré en recettes et dépenses, mais la somme des chantiers en cours s'avère, à ce jour, alors que nous n'en sommes qu'à la 3^{ème} année de notre mandat, plus conséquente que les années équivalentes de la précédente mandature. »

M. VITAUX : « J'entends bien vos remarques. Dans un même temps, je n'ai pas « relevé » tout à l'heure, concernant la section de fonctionnement. Vous aviez dans le passé, crié au fait que l'Etat réduisait ou faisait disparaître la taxe professionnelle. Quand on constate les dotations de subventions qui sont attribuées, vous n'avez aucune chute, les compensations sont là. Et vous n'avez quasiment aucune perte. »

Mme le MAIRE : « Regardez bien, taxe par taxe, les efforts qu'il a fallu faire pour aller dénicher des sommes supplémentaires. Je vous rappelle quand même que nous n'avons pu voter le budget pour le 11 avril puisque l'Etat ne nous avait pas encore fait savoir et il l'a fait dire dans les jours précédents, et nous sommes allés monter des dossiers sur des types de subventions supplémentaires pour mieux « asseoir » ce budget au prix de beaucoup de démarches. Mais j'entends ce que vous dites. »

M. VITAUX : « Nous revenons toujours sur l'ancien poste, la section de fonctionnement, en recettes, je constate quand même que, malgré tout, par exemple, si je ne cite que celui-ci, la participation du Département a quand même chuté donc, je me pose quand même quelques questions quelquefois. »

Mme le MAIRE : « Mais rassurez-vous, la participation du Département a largement augmenté sur les dossiers sociaux. »

M. VITAUX : « Madame, j'entends bien mais il n'y a pas que le social, il y a également la création d'emplois, les investissements. Moi je ne fais que constater ce que je vois. »

Mme le MAIRE : « Mais j'entends ce que vous dites parce que l'Etat a quand même demandé au Département de se recentrer sur ces missions et c'est bien pour cela que dans 3 ans, nous arriverons aux élus territoriaux et avec des missions parfaitement ciblées dans le domaine de chacun et là, nous y perdrons beaucoup puisque nous n'aurons plus des multiples recettes, par exemple sur la culture ou

multiples sur l'architecture rénovée ou multiples sur certains types de restaurations. Aujourd'hui, nous sommes dans la 1^{ère} phase de ces recentrages, ce qui peut avoir de l'incidence. Mais en tout cas, des dossiers où nous sommes allés dénicher d'autres subventions complémentaires et, entre autre, au fonctionnement, on en voit d'autres arriver qui n'étaient pas précédemment présentes mais j'entends ce que vous dites et en tout cas, sachez que, aujourd'hui, grâce à la dextérité du personnel, nous avons ouvert tout un tas de chantiers supplémentaires sur les demandes de subventions. Apparemment cela n'a pas l'air de n'être « pas trop mal fait » puisque nous avons déjà quelques éléments de réponses mais nous vous les donnerons au fur et à mesure.

Y a-t-il d'autres questions sur ces parties dépenses d'investissements ? Voulez-vous que l'on aille en page 12 pour décliner les chantiers dont il s'agit ? Non ? Vous ne le demandez pas ? Non. De toute manière, nous les avons énoncés au Débat d'Orientation Budgétaire. Mais je remarque, par exemple, Monsieur VITAUX, en page 14, pour le FCTVA, en recettes, vous voyez de 174 000 € nous allons passer à 258 000 €, ça c'est aussi grâce à la dextérité du personnel de monter plus vite les dossiers et mieux étoffer. »

M. VITAUX : « Je pourrais vous répondre. Je ne suis pas en train de dire que tout ce qui est fait n'est pas bon. Je surligne des points qui me paraissent, pour moi, incohérents ou difficiles à comprendre. »

Mme le MAIRE : « Je vous entends tout à fait Monsieur VITAUX. Tout ça va très bien et très vite. Puisque nous avons abordé ces points de recettes des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissements et s'il n'y a plus de questions ou de remarques, nous passons au vote.

Qui est contre ? Monsieur LAMORIL demande la parole. »

M. LAMORIL : « Je voudrais, au nom du groupe Eu Futur, faire une déclaration.

Madame le MAIRE, Mesdames et Messieurs,

Le groupe l'Eu Futur déplore une nouvelle fois que nous discutons d'un budget sans connaître le compte administratif de l'année écoulée. Le budget primitif 2011, tel qu'il vient de nous être présenté par vous-même et Monsieur HENNEBICQUE, n'apporte pas comme vous devez le pressentir, l'assentiment de notre groupe.

Sur le budget qui nous est proposé, nous votons un fonctionnement stable avec un plus de 2,5 %. La réforme gouvernementale de la taxe professionnelle, tant mise à mal et tant décimée, a été compensée comme promis. Ce budget reste donc un budget frileux, de repli sans aucune ambition, sans aucune originalité ni nouveauté. Les investissements restent frileux sans correspondre aux réels besoins de notre ville. Certes, il est plus facile de regarder derrière que de prévenir l'avenir.

Bien sûr, comme l'ensemble des observateurs, nous nous réjouissons de la stabilité du taux des taxes, peut-être dues à une revalorisation intéressante des bases d'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière. En termes d'investissements, notre groupe vous rappelle qu'emprunter intelligemment n'est pas s'appauvrir et l'investissement, lorsqu'il est bien fait, peut être enrichissement.

Votre programme d'investissements n'est qu'une copie collée de celui de l'année précédente et nous émettons de plus quelques doutes sur la réalisation de certains. Vous comprendrez donc que nous nous abstenons de voter le budget qui vient de nous être présenté. »

M. VITAUX : « Pour ma part, je ne ferai qu'une synthèse, un résumé de ce que j'ai précédemment tenu comme propos, à savoir que force est de constater que, malgré avoir crié haut et fort, à titre d'exploitation politique, que l'absence, la disparition de la TP allait être une perte pour un

grand nombre de communes, malgré tous ces évènements, on se rend compte que la CET a fait de bonnes compensations. En fonction de tout cela, vous avez pour autant réduit l'investissement, ce qui me choque considérablement puisque, je répète, cette équation pour moi qui est : l'investissement égal travaux égal emplois et tout cela additionné me laisse douter un peu de la véracité de ce dossier, d'un problème de construction et je voterai contre ce budget. »

Mme le MAIRE : « D'accord, j'ai entendu ce que vous avez dit mais je pense que vous avez des problèmes sur des lectures de lignes. Je trouve ça regrettable, savoir que c'est une copie en investissements copie collée de 2010, je ne vois pas vraiment ce que la route de Gamaches est en copie collée, ce que la route de Saint-Pierre est en copie collée, ce que la salle de sports est en copie collée. Je suis un peu surprise de ces formules qui ont l'air, elles, d'être des copies collées des remarques de l'année dernière.

Donc nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Je vous remercie.

Maintenant que nous avons fait ce premier budget, je vais vous demander de faire quelques rectifications, à la demande de Monsieur le Percepteur, parce qu'il y avait des centimes. A Rouen on ne fait pas mais dans le Pas-de-Calais on fait donc, le Percepteur venant du Pas-de-Calais, de ce fait, on fait !

Je vous demande de prendre le budget théâtre et de vous rendre à la page 1, à la ligne 65 –autres charges de gestion courante- au lieu du chiffre 220 €, vous écrivez 219,97 €, ce qui fait également, que vous êtes obligés de modifier la ligne –total des dépenses de gestion courante- donc, on va lui retirer ses 3 centimes et au lieu d'écrire 477 575 vous écrivez 477 574,97 €. Maintenant, vous reportez le même chiffre sur –total des dépenses réelles de fonctionnement – vous avez à présent 477 775 € et vous allez noter 477 774,97 €.

Nous allons à la ligne 42 –opérations d'ordre de transfert entre sections et même chose, nous rajoutons 3 centimes. Donc, 22 121 € vous écrivez 22 122,03 €. En dessous total des dépenses d'ordre de fonctionnement, vous rajoutez 3 centimes 22 122,03 €.

Maintenant, vous vous rendez à la page 3 et nous allons retrouver les mêmes choses. A la ligne 042 –opérations d'ordre transfert entre sections le 22 122 € devient donc 22 122,03 €. A la ligne du dessous au 68- dotations en amortissements 22 122 € devient 22 122,03 €. A la ligne du dessous 6811- dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles- 22 122 € devient 22 122,03 €. Au 658 juste en dessous- charges diverses de gestion, au lieu de 20 € vous écrivez 19,97 €.

Nous allons faire de même pour le camping. A la page 1 et sur la ligne 65- autres charges de gestion courante, au lieu de 1 050 € vous écrivez 1 049,53 € là, c'est un petit peu plus. Sur la ligne 042- opérations d'ordre de transfert entre sections, au lieu de 524 € vous écrivez 524,47 €.

Nous passons en page 2, tout en bas à la ligne 6811- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, au lieu de 524 € vous écrivez 524,47 €. A la ligne 53, au lieu de 1 050 € vous écrivez 1 049,03 €. Sur la ligne 654, au lieu de 250 €, vous écrivez 249,53 €.

On passe maintenant au Bragance qui a également des centimes. A la page 1, à la ligne 65, au lieu de 20 € vous écrivez 19,94 €. Pour le total des charges de gestions courantes, juste en dessous, au lieu de 3 091 € vous écrivez 3 090,94 €. Pour le 042 avec opérations d'ordres de transfert entre sections, au lieu de 35 € vous écrivez 35,06 €. Pour le total des dépenses d'ordre de fonctionnement, au lieu de 13 100 € vous écrivez 13 100,06 €. Nous refaisons la même chose partout. Et nous allons aller page 2, au 6811, au lieu de 35 € vous écrivez 35,06 €. Au 658, au lieu de 20 € vous écrivez 19,94 €.

On arrive à Elidis, à la page 1, la ligne 011, au lieu de 17 000 € c'est 16 980 € donc là, c'est 20 euros. Pour la ligne 65, c'est 43 254 €. Voilà tous les centimes rattrapés.

Nous passons aux autres budgets. Je propose que Monsieur GREBOVAL nous fasse l'article pour l'assainissement. »

M. GREBOVAL : « Les recettes d'exploitation. Au n° 70 –vente de produits fabriqués 95 000 €, subventions d'exploitations 41 794 € ce qui fait un total de recettes de gestion des services de 136 794,03 €. Le total des recettes réelles d'exploitation est le même à savoir 136 794,03 €. L'opération d'ordre de transfert 30 555 €. Le total de recettes d'ordre d'exploitation de 30 555 €, ce qui nous fait un total de 167 349,03 €. Un résultat reporté de 200 380,97 €, ce qui nous fait un total de recettes d'exploitation de 367 730 €.

S'il n'y a pas de question, je poursuis.

En dépenses, les charges à caractère général 84 600 €, autres charges de gestion courante 23 000 €, ce qui fait un total de gestion de services de 107 600 €. Charges financières 1 614 €, dépenses imprévues 6 123 €, pour un total réel d'exploitation de 115 337 €. Virement section d'investissement 198 026 €, ordre de transfert 54 367 € pour un total de dépenses d'exploitation de 252 393 €. Un total général de 367 730 €.

En recettes d'investissements. Au n° 13- subventions d'investissement 269 152 €. Au 16 –emprunts et dettes assimilées 43 700 €. Total des recettes d'équipements 312 852 €. Au 106- réserve 146 494 €. Au 27 –autres immobilisations financières 132 627 €, ce qui fait un total de recettes financières de 279 121,87 €. Total de recettes réelles d'investissements 591 973 €. Virement à la section de fonctionnement 198 026 €. Opérations d'ordre de transfert 54 367 €. Opérations patrimoniales 132 627 €, pour un total de recettes d'ordre d'investissement de 385 020 €, un total de 976 993,87 €. Solde positif de 30 488 € et total des recettes d'investissement 1 007 482 €.

S'il n'y a pas de question, je passe aux dépenses d'investissement. Immobilisations en cours 809 300 €, ce qui est le total des dépenses d'équipement. Emprunts et dettes assimilés 35 000 € ce qui fait également le total des dépenses financières. Total des dépenses réelles d'investissement 844 300 €. Opérations d'ordre de transfert 30 555 €. Opérations patrimoniales 132 627 €. Total des dépenses d'ordre d'investissement 163 182 €, pour un total des dépenses d'investissement de 1 007 482 €. »

Mme le MAIRE : « Je tenais à préciser que, concernant la ligne 16, l'emprunt de 43 700 € c'est l'agence de l'eau qui nous prête sans intérêt.

S'il n'y a pas de question sur ce budget, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

M. BARBIER : « Le budget théâtre. En recettes de fonctionnement. Au chapitre 13- atténuations de charges 35 000 €, la ligne 70- produits des services 43 150 €, la ligne 74- dotations participation 416 000 €, la ligne 75- autres produits de gestion courante 3 500 €, ce qui fait un total des recettes de gestion courante de 497 650,74 €. A la ligne 77 – les produits exceptionnels 1 350 €, ce qui fait un total des recettes réelles de fonctionnement de 499 000,74 € auxquels on ajoute le résultat reporté ou antérieur de 896,26 €, ce qui fait un total des recettes de fonctionnement de 499 897 €.

En dépenses. Au chapitre 11- charges à caractère général 265 427 €, au chapitre 12- charges de personnel 211 928 €, à la ligne 65- autres charges de gestion courante 219,97 €, ce qui fait un total des dépenses de gestion courante de 477 574,97 €, à la ligne 67- charges exceptionnelles 200 €, ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 477 774,97 €, à la ligne 042- opérations d'ordre de

transfert entre sections 22 122,03 €, ce qui fait un total des dépenses d'ordre de fonctionnement identique de 22 122,03 € et qui fait un total des dépenses de fonctionnement de 499 897 €.

S'il n'y a pas de question, nous passons aux recettes d'investissement. Ce ne sont que les opérations d'ordre de transfert entre sections pour un total de 22 122,03 € auxquels on ajoute le solde positif reporté ou antérieur de 20 293,97 €, ce qui fait un total des recettes d'investissement de 42 416 €.

En dépenses d'investissement. A la ligne 20- immobilisations incorporelles 500 €, le 21- immobilisations corporelles 38 916 €, le 23- immobilisations en cours 3 000 €, ce qui fait un total des dépenses d'équipement de 42 416 €.

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions sur ce budget ? »

M. VITAUX : « Juste une question concernant les dépenses d'investissement, pour le chapitre 21, quelle est l'opération qui sera menée par rapport à cette augmentation du budget ? »

M. BARBIER : « Sur les immobilisations corporelles, nous avons prévu 2 ordinateurs parce qu'il faut renouveler du matériel, du mobilier pour le hall du théâtre, du mobilier pour l'appartement de résidence Mélusine dans lequel on accueille les artistes puis de l'achat de matériel technique (le parc matériel du théâtre). Cela peut être la sono, les lumières etc. Et là, par exemple, ce matériel technique théâtre c'est 11 600 € sur ce qui est prévu. »

Mme le MAIRE : « S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. Monsieur GREBOVAL, vous pouvez reprendre avec le camping. »

M. GREBOVAL : « En recettes de fonctionnement. Au 70- produits des services 500,91 €, au 73- impôts et taxes 45 000 €, au 74- dotations participation 56 327 €, pour un total de recettes de gestion courante de 101 827,91 €, ce qui est le total des recettes réelles de fonctionnement. Un résultat reporté de 5,09 €, ce qui nous fait un total des recettes de fonctionnement de 101 833 €.

En dépenses. Charges à caractère général 30 500 €, charges de personnel 48 500 €, autres charges de gestion courantes 1 049,53 €. Total de dépenses de gestion courante 80 050 €, charges financières 100 €. Total des dépenses réelles de fonctionnement 80 150 €. Virement en section d'investissement 21 159 €, opération d'ordre de transfert 524,47 €. Total des dépenses d'ordre de fonctionnement 21 683 €, pour un total de 101 833 €.

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions ? »

M. VITAUX : « Concernant les dotations participations en recettes de fonctionnement, c'est principalement une subvention communale ou d'autres subventions s'opèrent ? »

Mme le MAIRE : « C'est principalement communal sur le camping. »

M. GREBOVAL : « En recettes d'investissements à la page 5. 1068- excédent de fonctionnement capitalisé 2 764 ,53 €, ce qui fait le total des recettes financières, 021- virement à la section de fonctionnement 21 159 €, opérations d'ordre de transfert 524,47 €, ce qui fait un total des recettes d'ordre d'investissement de 21 683,47 €, pour un total des recettes d'investissement de 24 448 €.

En dépenses d'investissement. 21- immobilisations corporelles 6 583 €, à la ligne 23- immobilisations en cours 15 100,47 €. Total des dépenses réelles d'investissement 21 683,47 €. Un solde négatif de 2 764,53 €, ce qui nous fait un total des dépenses d'investissement de 24 448 €.

Mme le MAIRE : « S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur GAOUYER nous quitte en nous laissant une procuration écrite.

A présent, nous passons au Bragance. En recettes de fonctionnement. Au 70- produits des services 900,93 €, complétés en dotations participation du 74 de 2 000 €, au 75- autres produits de gestion pour 9 000 €, ce qui fait un total de recettes de gestion courante de 11 900,93 €, cette somme se trouve complétée d'un résultat reporté antérieur de 4 585,07 €, ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement de 16 486 €.

En dépenses. Les charges à caractère général 3 071 €. Pour le 65- les charges de gestion courante 19,94 €, ce qui nous fait un total de dépenses de gestion courante de 3 090,94 €. Le 66- charges financières pour 295 €, le total des dépenses réelles de fonctionnement étant donc de 3 386 €. Au 023- virement à la section d'investissement 13 065 €, le 42- opérations d'ordre de transferts entre sections 35,06 €, ce qui nous fait un total de dépenses d'ordres de fonctionnement de 13 100,06 €. Un total donc de 16 486 € en dépenses de fonctionnement.

En recettes d'investissement, à la page 4. Nous avons, au 1068, un excédent de fonctionnement capitalisé pour 11 762,94 €. A cette somme, il faut voir qu'au 021, il y a un virement de la section de fonctionnement de l'ordre de 13 065 € et donc, au 040 une opération d'ordre pour 35,06 € ce qui nous fait une recette d'ordre d'investissements de 13 100 € soit un total de 24 863 €.

En dépenses d'investissement. Au 16, il y a emprunts et dettes à rembourser sur ces 13 100 €, ce qui est donc le total des dépenses financières auquel on va ajouter un solde négatif de 11 762,94 € ce qui nous fait des dépenses d'investissement de 24 863 € comme prévus en recettes.

S'il n'y a pas de questions sur le Bragance, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

L'atelier Elidis, sur la zone des Prés Salés, en recettes de fonctionnement, à la page 1. Nous avons 12 000 € en produits des services, 45 000 € en autres produits de gestion courante, soit un total de recettes de gestion courante de 57 000 €. A cela, nous ajoutons le résultat reporté antérieur de 3 234 €, ce qui nous fait des recettes de fonctionnement pour 60 234 €.

En dépenses. Au 011- charges à caractère général pour 16 980 €, au 65- d'autres charges de gestion courante pour 43 254 €, ce qui nous fait un total de dépenses de gestion courante de 60 234 €. Voilà ce qui sera le total des dépenses de fonctionnement.

S'il n'y a pas de question, nous passons à l'investissement et il n'y a que le solde positif de 2 286 €, donc nous allons voir, après cette énorme recette en investissement, comment nous allons investir. Donc, à la ligne 23- immobilisations en cours pour 2 286,73 €. Voilà le total des dépenses d'investissement pour le bâtiment Elidis.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

L'atelier relais Techni Bureau : en recettes de fonctionnement. Au 70- 2 016,16 €, ce qui est également le total des recettes de gestion courante. A cela va se trouver ajouté le résultat reporté de 70 964 €, ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement de 72 965 €.

En dépenses. Au 011- charges à caractère général 1 979,88 €, le 65- autres charges de gestion courante 20 €. Un total de dépenses de gestion courante de 1 999,88 €. Au 66- charges financières pour 4 588 €, donc un total de dépenses réelles de fonctionnement de 6 587,88 €. Au 023, des virements de section d'investissement pour 66 377,12 € et c'est le total des dépenses d'ordre de fonctionnement, donc soit un total de 72 965 € en fonctionnement.

S'il n'y a pas de question, je passe à l'investissement, en page 4. En recettes, au 1068- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 26 778,88 €, ce qui est également le total des recettes réelles d'investissement. Au 021- il y aura un virement de la section de fonctionnement de 66 371,12 €, ce qui nous fait un total général de 93 156 €. Cette somme de recettes d'investissement étant grossie, nous allons pouvoir rembourser du capital et au 23, nous avons des immobilisations en cours à 20 377,12 €, ce qui est également le total des dépenses d'équipement. Nous allons pouvoir rembourser 46 000 € d'emprunts et dettes, et ce qui nous fait un total de dépenses réelles d'investissement de 66 377,12 € avec un solde négatif de 26 778 €, soit un total de 93 156 €.

Je vous rappelle que si nous avons un solde négatif en investissement, c'est lié au fait que des études ont été faites et n'ont pas été budgétées dans des temps antérieurs et ce bâtiment ne nous appartient plus mais nous continuons de payer des emprunts dessus.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Voilà les budgets primitifs qui vont nous permettre de fonctionner pour cette année 2011 et nous espérons que nos souhaits se réaliseront tous. »

M. GOUET : « Maintenant que l'ensemble de ces budgets a été examiné et a fait l'objet d'un vote, je vous serais obligé de bien vouloir transmettre au service comptable de la ville, de la part de notre groupe l'Eu Futur, toutes nos félicitations pour l'excellent travail préparatoire présenté ce soir. »

Mme le MAIRE : « Je vous remercie pour ce geste, ils y seront sensibles dans la mesure où ce n'est pas forcément en relation avec ce que l'on a entendu très récemment. Mais tant mieux et je suis ravie de voir que vous portez un jugement positif sur le personnel, j'en suis vraiment bien sincèrement ravie. »

M. GOUET : « Je l'ai toujours fait. »

Mme le MAIRE : « Maintenant, nous allons, avec le fait que le personnel a travaillé en collaboration avec nous de façon très complexe, très difficile et ils ont été vraiment forcés de propositions pour permettre la présentation de cette copie et je crois que, effectivement, nous devons les saluer avec un sentiment de leur part, d'un travail bien fait et dans le respect de ce que nous devons demander à chacun des contribuables et je sais aussi, et nous le verrons au niveau du compte administratif, combien ils se sentent responsables de chaque euro dépensé à la ville. »

4) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le point 11/27.

Suite au départ de Madame GUILBERT, receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du nouveau receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1^{er} janvier 2011,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et soit attribuée à M. Pascal TAVERNE, Receveur Municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45 €.

Mme le MAIRE : « Je souligne que Monsieur Pascal TAVERNE nous a, lui aussi, épaulés dans la réalisation de ce budget. Je vous demande, s'il n'y a pas de question, si vous êtes d'accord pour voter ?

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

5) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DE LA REGION D'EU (SMERE)

Le point 11/28.

M. GREBOVAL : « En séance du 24 mars 2011, le Comité Syndical du Syndicat mixte d'énergie de la région d'Eu (SMERE) a décidé le transfert de son siège social et, en conséquence, la modification de l'article 3 de ses statuts.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, la modification statutaire envisagée est subordonnée aux délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création du Syndicat, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le transfert du siège social du Syndicat mixte d'énergie de la région d'Eu (SMERE) au 91, rue de la Libération à CRIEL SUR MER (76910),
- d'approuver la modification des articles 3 et 9 des statuts du Syndicat mixte d'énergie de la région d'Eu (SMERE) désormais rédigés ainsi :

Article 3 : « *Le siège social du Syndicat est fixé au 91 Rue de la Libération à CRIEL SUR MER (76910)* »

Article 9 : « *Les présents statuts se substituent aux précédents statuts du Syndicat tels qu'ils ressortaient des arrêtés préfectoraux antérieurs.* »

Les autres articles restent inchangés. »

Mme le MAIRE : « S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

6) SEMINOR QUARTIER ST LAURENT : CONVENTION DE PARTENARIAT ET RESILIATION PARTIELLE ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le point 11/29.

Mme ROBILLARD : « La société SEMINOR (Société d'économie mixte de Normandie) a procédé en 1972 à la construction de 80 logements avec caves et 20 garages sur le terrain cadastré section A n° 239 mis à disposition par la ville d'Eu au moyen d'un bail emphytéotique de 99 ans ; la résidence Saint Laurent.

Cet ensemble immobilier nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation et de modernisation. L'opération est estimée à 1 500 000 €.

SEMINOR propose par ailleurs à la ville la construction de 18 logements collectifs locatifs sociaux sur une partie disponible de ce terrain. Les logements de types III et IV seraient composés à 70% sur financements PLUS et à 30% sur financements PLAI ; Le projet occasionnerait une dépense de 3 000 000 € TTC.

Le support juridique actuel de mise à disposition de terrain d'assiette par bail emphytéotique n'étant pas adapté aux projets et à l'évolution des normes, une cession de l'ensemble immobilier et du foncier à SEMINOR à l'euro symbolique est proposée, compte tenu du caractère d'intérêt général de ce dossier, sachant que les voiries et parkings resteraient dans le domaine communal.

Il s'agit, aujourd'hui, pour pouvoir mettre en place cette opération, de résilier le bail emphytéotique qui était sur la totalité des terrains.

SEMINOR prendra en charge les frais de division parcellaire, d'actes et de transfert de propriété, établis par Maître HARANG, notaire à Fécamp.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique portant sur la rétrocession d'une parcelle de terrain correspondant à la voirie d'accès aux immeubles et aux emplacements de stationnement attenants,
- d'autoriser Mme le MAIRE à signer l'acte de cession à SEMINOR au prix d'un euro du terrain d'assiette avec abandon de la commune, à titre gratuit, de sa quote-part de droits acquis sur les constructions réalisées par SEMINOR.
- de donner son accord à la réalisation du programme de travaux d'amélioration des immeubles construits en 1972,
- d'approuver le projet de construction de 18 logements locatifs collectifs sociaux,
- d'autoriser Mme le MAIRE à signer la convention de partenariat ayant pour objet de définir les relations et engagements respectifs des contractants relatifs à ces opérations (annexe n°7),
- d'autoriser Mme le MAIRE à procéder à toutes les autres formalités requises pour mener à bonne fin ce dossier.

Je vais vous demander de regarder l'annexe 7 car il y aura quand même quelque chose à faire modifier, sur la page 5. Je vais le dire avant qu'il y ait des questions. Dans le deuxième paragraphe, au centre, *la commune transmettra ses dossiers de candidatures à SEMINOR dans les 15 jours de la réception du courrier l'informant d'une prochaine disponibilité* cela veut dire que SEMINOR nous informe dès qu'un logement se libère et la commune a 15 jours pour proposer des candidatures.

Dans le paragraphe suivant, *SEMINOR informera, dans les plus brefs délais, la commune de la date prévisionnelle de libération des logements et du niveau des loyers applicables, de telle sorte que SEMINOR puisse recevoir, au plus tard 8 jours après, la liste des candidats. Si c'est 15 jours, ce n'est*

pas 8 jours et actuellement, c'est 15 jours donc il faut faire modifier au plus tard 8 jours, pour au plus tard 15 jours. »

Mme MALLET : « Simplement une remarque. Je me félicite que les terrains de ce quartier s'enrichissent de 18 logements. En revanche, la voie de dégagement reste la même et elle est quand même assez étroite entre l'ancienne station service et l'hôtel actuel, et cela posera peut-être, tôt ou tard, des problèmes. »

Mme le MAIRE : « Je vous rejoins, il faut être prudent dans cette partie là. Donc, cela fait deux petits blocs de 9 appartements avec des accès personnes à mobilité réduite, les nouvelles normes. »

Mme ROBILLARD : « Il y a de grandes chances qu'il n'y ait pas de garages pour ces immeubles là car cela permettra justement d'avoir des logements au rez-de-chaussée pour les accès à personnes à mobilité réduite. »

M. VITAUX : « Je ne sais plus si c'est rappelé, avez-vous la date de début des travaux ? »

Mme le MAIRE : « Le permis de construire très rapidement derrière cela. Il y a 6 mois d'instruction en principe, du permis de construire et ensuite, comment se déroulent les appels d'offres parce qu'ils sont un peu complexes dans la mesure où en même temps, c'est la mise aux normes des 4 bâtiments, donc lorsque nous allons parler de menuiserie, il n'y aura pas que la menuiserie des deux petits blocs. »

M. VITAUX : « Nous sommes plus sur une livraison en premier semestre 2013 ? »

Mme le MAIRE : « Oui, mais peut-être que les deux petits blocs vont aller très vite, je n'ai pas encore trop le détail de tout ça, mais ce que nous attendons beaucoup avec impatience, c'est la mise aux normes des 4 gros immeubles. Je ne sais pas s'ils porteront toujours les noms de musiciens.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

7) CONSTRUCTION DE SALLES DE SPORT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le point 11/30.

Madame le MAIRE indique à l'Assemblée que la municipalité projette la construction de deux salles de sport sur le terrain synthétique déjà existant du Stade Henri FRANCHET.

Un seul bâtiment comprendrait une salle de gymnastique une salle de musculation, une salle de réunion, d'un bureau, des vestiaires hommes/femmes avec une possibilité d'extension à l'avenir.

Le montant de l'opération est estimé à 1 200 000 € HT dont 1 000 000 € de travaux qui débuteraient au cours du dernier trimestre 2011.

Le cabinet ULYSSES, dont les honoraires provisoires de maîtrise d'œuvre s'établissent à 90 200 € HT, soit 107 879,20 € TTC, a été missionné le 5 avril dernier après mise en concurrence, pour élaborer l'esquisse, l'APS et l'APD et le projet final.

La construction d'équipements sportifs peut être subventionnée par l'Etat, au titre des missions du Centre national de développement du sport (CNDS) et par le Conseil général de Seine-Maritime.

Vu le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal :

Dépenses H.T		Recettes maximales attendues	
Montant de l'opération (Travaux + maîtrise d'oeuvre)		Subvention Etat (CNDS) 20 % dans la limite de 120 000 € : <u>120 000 €</u>	limite de
1 200 000 € HT		Subvention CG (30 % d'un plafond de 800 000 €) : <u>240 000 €</u>	
		Part ville (%) : <u>840 000 €</u>	
		Total subventions : 360 000 € (50 %)	

- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de construction des salles,
- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à solliciter de l'Etat et du Conseil départemental de Seine-Maritime la subvention la plus élevée possible nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,
- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à signer le marché à intervenir avec les entreprises retenues au terme de la procédure de mise en concurrence.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget 2011 : cpte 2313.

Mme le MAIRE : « Je vais faire une rectification sur ce point. Lorsque nous abordons la phrase *le cabinet Ulysse dont les honoraires provisoires de maîtrise d'œuvre s'établissent à...* vous barrez le chiffre 90 200 € HT pour inscrire 82 200 €, avec en TTC, non pas les 107 000 € inscrits mais 98 311,20 €, a été missionné le 5 avril dernier avec mise en concurrence pour élaborer l'esquisse en avant projet sommaire ou en avant et avant projet détaillé, et le projet final. C'est parce que a été extrait de la proposition, l'opération de programmation de coordination puisque nous verrons, après les appels d'offres, si il y a plusieurs sociétés et cela s'avèrera nécessaire mais si jamais, il n'y en avait qu'une, ce n'est pas la peine d'avoir ces 10 000 €, même pas 8 000 € qui étaient inscrits au départ, et c'est la même somme de 82 200 € que vous retrouvez à la décision 42/11.

Je donne la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Pour la construction de la salle de sports, il s'agit d'avoir votre assentiment pour les demandes de subventions. Les salles de sports comprennent une salle de gymnastique et une salle de musculation, une salle de réunions, un bureau, un vestiaire hommes-femmes ainsi qu'une possibilité d'extension pour d'autres bâtiments à l'avenir. Donc, un projet au stade Henri Franchet. Le montant de l'opération a un coût estimé à 1 200 000 € HT dont 1 000 000 € de travaux qui débuteraient au cours du dernier trimestre 2011. Il s'agit bien d'un investissement pour 2011. »

Mme le MAIRE : « Puis ce n'est pas existant l'année dernière, c'était une étude. Y a-t-il des questions ? »

Mme MALLET : « C'est bien sur le terrain qui est synthétique ? »

Mme le MAIRE : « Non, c'est sur l'espace que nous avons de disponible. Il y a, selon les différentes formes qui vont nous être proposées, un espace et nous allons voir comment nous le

positionnons parce que, de plus, c'est un bâtiment qui sera en économie d'énergie donc, il faut travailler pour avoir les meilleurs ratios d'énergie profitables disponibles sur ce bâtiment. »

Mme MALLET : « Donc, ce n'est pas sur le terrain de football en gazon synthétique ? »

Mme le MAIRE : « Cela peut être sur une partie puisqu'aujourd'hui, il est inutilisé. »

Mme MALLET : « Oui mais ce terrain ne nous appartient pas ? »

Mme le MAIRE : « Si, nous sommes propriétaires du terrain et nous allons beaucoup plus loin, nous allons presque jusqu'à Verstraete sauf la propriété Damerval dont nous reparlerons peut-être bientôt, mais toujours est-il qu'il se trouve que c'est sur le territoire du Tréport mais c'est bien la propriété de la ville d'Eu. Nous allons beaucoup plus loin en propriété. Je peux faire un parallèle. Il y a quelques années, un président de Conseil Général qui s'appelait Monsieur LECANUET a construit une route dans la Somme. D'accord ? Suivez mon regard. Il y a une limite communale qui passe à l'intérieur de ce terrain mais pour autant, nous sommes propriétaires bien au-delà. »

M. VITAUX : « A la lecture, ce qui avait été fait précédemment par l'ancien cabinet d'architectes, a été payée, la facture a été payée mais on ne reprend pas la copie, on ne l'améliore pas etc ? »

Mme le MAIRE : « Non, on ne reprend pas. D'abord parce que ce n'était pas prévu au même endroit. »

Mme BRIFFARD : « Il est vrai, comme le disait Madame GAOUYER, ce ne sont plus du tout les mêmes endroits, ce ne sont plus les mêmes conditions et ce n'est pas non plus la même somme. »

M. VITAUX : « Je comprends bien que ce n'est pas le même endroit mais le fait est qu'il y avait déjà une étude. Il suffirait qu'il y ait déjà des dépenses occasionnées et il suffirait seulement d'apporter des améliorations, des modifications. »

Mme le MAIRE : « Monsieur VITAUX, il y a une obligation à ne pas copier. Nous avons payé. »

M. VITAUX : « Sauf si le cabinet a accepté de... »

Mme le MAIRE : « Nous n'avons pas le droit de copier. »

M. VITAUX : « Autre question. Je ne comprends pas bien votre montage financier quand vous parlez de total de subventions 360 000 €, ce ne sont pas 50 % par rapport aux dépenses ? Là, j'ai du mal un peu à comprendre. »

Mme le MAIRE : « Il y a un problème là. »

Mme BRIFFARD : « C'est 20 et 30, ce ne sont pas les mêmes montants. »

Mme le MAIRE : « 20 et 30 ce ne sont pas sur les mêmes montants. Vous avez des subventions qui sont 20 % sur une partie du total. »

Mme BRIFFARD : « C'est bien cela. »

Mme le MAIRE : « Donc, cela ne se justifie pas d'écrire 50 %, je vous rejoins tout à fait. C'est 20 % sur une enveloppe précise et vous avez 30 % sur un autre type. Vous voyez, sur des plafonds de 120 000 € et de 800 000 €. Donc, des choux et des carottes, ça ne s'additionne pas. »

M. VITAUX : « Oui, donc ce mot est à retirer. Je voulais connaître un peu la capacité d'accueil par rapport à ce type de bâtiment et ce que vous avez envisagé ? »

Mme le MAIRE : « L'accueil est permanent, peut-être pas aux pleines heures de nuit. »

M. VITAUX : « La surface au sol, l'emprise ? »

Mme le MAIRE : « Ça se discute encore puisque tout dépend des sanitaires, de ce qu'ils grignotent comme place, de ce que les sources d'énergie vont grignoter elles aussi comme place en reconversion. »

Mme BRIFFARD : « Moi je peux juste vous parler des surfaces des salles proprement dites. 400 m² pour le culturisme et 300 m² pour la gymnastique sachant que nous répondons à leurs souhaits. »

M. VITAUX : « Avec des sanitaires communs ? »

Mme le MAIRE : « Une distribution. Non, les hommes ne seront pas chez les femmes ! »

M. VITAUX : « Pas 36 sanitaires par rapport aux différences d'espaces. »

Mme le MAIRE : « Voilà, on essaie de rationaliser pour ne pas multiplier les frais mais nous espérons qu'ils prendront chacun, à un la douche ! »

Mme BRIFFARD : « Pour pousser encore plus loin la réflexion, prévoir également qu'ils puissent être utilisables pour les futurs projets qui viendraient se joindre. »

M. VITAUX : « Oui. Quand vous parlez de possibilité d'extension, vous avez certainement une vague idée donc auriez-vous la possibilité de nous en dévoiler un peu certains sujets ? »

Mme le MAIRE : « Non, pas à ce jour puisque, dans notre programme électoral, nous étions juste sur ces 2 conceptions. Puis, il va falloir être en capacité d'absorber financièrement le coût de cela et les remboursements qui vont s'engager derrière. Donc là, c'étaient les 2 besoins les plus urgents mais bien sûr qu'en prenant l'option de pouvoir rajouter, il sera possible ensuite, d'évoquer d'autres choses mais tout de suite, il ne faut pas donner d'espoir à qui que ce soit. En capacité financière, la ville est en bien meilleure position mais ne « délirons » pas parce que cela se tient difficilement, surtout que nous savons que, si nous devons recourir à l'emprunt, les taux sont en train de monter.

S'il n'y a plus de question ou de suggestion, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

8) SALON DU LIVRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le point 11/31.

Madame le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal que le prochain salon du livre se tiendra au mois de mai prochain.

Le coût de l'opération est estimé à environ 8000 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des auteurs présents, les frais de réception les frais d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires, les insertions publicitaires dans la presse écrite locale et régionale.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil régional de Haute Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget 2011 : Compte 62 321/3SL

M. BARBIER : « Il s'agit, comme tous les ans, de demander des subventions pour aider à l'organisation du Salon du Livre qui aura lieu le 14 mai. Nous avons estimé l'opération à environ 8 000 €, nous n'avons pas augmenté le budget par rapport à l'an passé. Dans ce budget, il y a la prise en charges des frais de transport des auteurs, sur la base du frais kilométrique de la fonction publique, s'ils viennent en voiture et sur la base d'un billet de seconde classe s'ils viennent en train, les frais de réception, c'est-à-dire le repas qu'on offre aux auteurs le midi et tout ce qui est frais de communication, impressions affiches, flyers, panneaux publicitaires, insertion dans la presse.

Pour vous détailler davantage, nous en avons déjà parlé en commission culture, le thème du Salon du Livre cette année s'appellera « Drôles de mots » dans le versant humoristique du langage et c'est également pour aller en parallèle avec la saison théâtrale qui s'intitule « communiquer ». On s'attache à avoir des liens entre la saison théâtrale et le Salon du Livre.

Vous dire également que ce Salon aura lieu le samedi 14 mai mais nous l'ouvrons, comme l'an passé, par un spectacle le vendredi 13, autour de l'humour, avec 2 humoristes Albert MESLAY et Pierre HENRI qui sont des personnes qui travaillent beaucoup à France Inter, au Fou du Roi etc. Et auparavant, à 18h30, ici même, nous aurons 2 enregistrements du jeu des 1 000 euros de France Inter avec Nicolas STOUFFLET qui, lui, restera les 2 jours puisqu'il présente un livre justement sur le jeu des 1 000 euros, un livre de jeux autour du langage, autour des questions. Vous dire également que ce samedi 14 mai, nous enchaînerons sur la Nuit des Musées et là aussi, il y aura un lien avec le Salon du Livre puisque l'équipe du Musée a mis en place des jeux autour du portrait littéraire, puisque la Grande Mademoiselle écrivait des portraits littéraires sur son entourage. Le soir auront lieu des petits spectacles dans la Nuit des Musées. Nous renouvelons également la Dictée puisque l'année dernière, Jean-Pierre COLIGNON avait dicté un texte autour de la gastronomie. Cette année, il va faire un texte humoristique. D'ailleurs, il va nous proposer des jeux préalables qui vont paraître dans la presse pour s'entraîner à la Dictée, il y a véritablement une promotion nationale de cette dernière.

Je n'oublie pas le travail avec la Ludothèque et la Bibliothèque autour de l'énigme et du jeu enquête qui est toujours le même mais les enfants, bien entendu, changent de classe donc ce ne sont pas les mêmes qui font l'enquête. Également les collèges la Providence et Louis-Philippe. Les années précédentes, nous avons fait des concours autour de la Nouvelle et cette année, il s'agit d'un concours de retranscription d'un texte qui s'inspire du « Prince des mots tordus ». Madame SAVARIN de la Bibliothèque pour Tous a écrit un texte avec des mots tordus et les enfants vont devoir retrouver le texte original.

Je vous donne quelques noms d'auteurs toujours sous réserve. Nous aurons beaucoup de personnes de Radio France, France Inter, France Culture. Il y a Jean-Louis EZINE, Daniel MORIN qui est un chroniqueur également du Fou du Roi. Des animations sont prévues dans les écoles maternelles avec une auteure jeunesse. Sylvain ATROUS qui aura écrit son roman, Philippe LACOCHE que nous avons déjà vu et également chroniqueur au Courrier Picard, Bruno BREL qui présente une nouvelle bande dessinée, Nicolas STOUFFLET, Guy MONTAGNE le collaborateur de Stéphane COLLARO, Robert CASTEL. »

Arnaud DUJEANCOURT : « Également Frédéric POMMIER qui vient de France Inter. »

M. BARBIER : « J'oubliais quelque chose d'important, c'est la collaboration avec le Printemps des Poètes. Il y aura toujours un espace poésies où il y aura des lectures tout au long de la journée. Nous reprenons la même formule d'installation que l'an passé puisqu'elle avait eu tout de même du succès. Voilà, ainsi que plein de surprises. Il y aura également la FATRA qui est l'association qui travaille sur le site du Bois l'Abbé ainsi qu'à Blangy-sur-Bresle. J'insiste vraiment sur cette collaboration entre les services de la Mairie et les associations, la Bibliothèque, le Printemps des Poètes, le Lycée, les collèges. L'idée est que ce sont encore des rencontres autour des livres et autour des mots cette année.

Je m'étends mais ce que je vous demande, c'est simplement d'autoriser Madame le MAIRE à solliciter des subventions au niveau du Conseil Régional, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels. En vous indiquant que l'an passé, nous avions réussi pour la première fois à avoir une subvention du Conseil Général d'un montant de 500 €. »

Mme le MAIRE : « S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Le point 11/32.

Nous arrivons à la question supplémentaire où sur tables est écrit *Résidence SELIER- rue du Bois de la Couronne - vente de 15 pavillons aux locataires.*

Donc, l'établissement SODINEUF Habitat Normand a adressé à la Préfecture de Seine-Maritime un courrier faisant part de son intention de procéder à la cession des pavillons avec garages, situés du 15 au 44, rue du Bois de la Couronne à Eu. Puisque la ville a garanti les emprunts destinés à la construction de ce lotissement, le code de la construction stipule que le Conseil Municipal doit rendre un avis concernant cette décision d'aliéner un logement locatif social.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis, j'espère favorable, à la cession par SODINEUF Habitat Normand de ces 15 pavillons avec garages. Alors je vous lis la lettre, datée du 6 avril 2011, arrivée en Mairie le 11 avril et elle dit :

Monsieur le Maire, alors que je crois qu'ils ont tout faux,

Par lettre reçue dans mes services le 25 mars 2011, Monsieur le Directeur Général de SODINEUF m'a fait part de son intention de procéder à la cession de 15 pavillons avec garages situés à l'adresse indiquée en objet au profit des occupants des logements.

Conformément aux dispositions de l'article L443.7 du Code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation ainsi que les collectivités qui ont garanti les emprunts, doivent donner leur avis sur toute décision d'aliéner un logement locatif social. J'insiste sur le fait que je dispose d'un délai de 2 mois maximum, à compter de la réception de la demande de l'organisme, pour notifier une éventuelle opposition à ce projet de cession.

En conséquence, une réponse de votre part, avant le 20 mai 2011 me permettrait de prendre en compte l'avis de votre Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, etc. »

Y a-t-il des questions ? »

M. VITAUX : « Concernant l'ensemble des occupants, sont-ils tous d'accord pour faire l'acquisition de leurs biens qu'ils occupent actuellement ? »

Mme le MAIRE : « Madame ROBILLARD va vous répondre car il y a bien plus que ce nombre de logements. »

Mme ROBILLARD : « Sur la Résidence SODINEUF possède 30 ou 31 logements donc ils ne mettent en vente que la moitié à savoir 15 logements. Sur ces logements, il y en a un certain nombre qui sont libres parce qu'on a beaucoup de mal à trouver des candidats pour entrer dans ces logements, vu le prix des loyers et le prix du chauffage puisque les logements sont très grands et pas très bien isolés. La mise en vente des 15 logements n'est pas forcément des logements qui sont libres parce qu'elle va être proposée à tous les locataires actuels. Nous allons leur poser la question de savoir s'ils souhaitent acquérir leurs logements, ils sont prioritaires donc la priorité c'est d'abord les locataires actuels, ensuite ce sont des locataires SODINEUF dans d'autres résidences. Tous les locataires, avec leurs quittances, vont recevoir, si vous en avez déjà vu : tous les mois quand il y a des ventes, c'est indiqué logement tel endroit donc un locataire SODINEUF qui serait dans une autre commune pourrait venir acheter un logement sur place qui serait libre. On ne va pas mettre quelqu'un dehors, ensuite, c'est mis en vente au grand public sur la limite de 15 logements. Si on a 15 locataires actuels qui demandent à faire l'acquisition de leur logement, cela s'arrêtera là. »

M. VITAUX : « Et est-ce que SODINEUF prend en compte la plus value, l'amélioration de l'habitat par le locataire ? Est-ce qu'il y a une déduction ou une prise en compte de cela pour la vente ? »

Mme le MAIRE : « C'est-à-dire qu'ils vont vendre des logements, ce qui va leur faire des liquidités. Ces dernières vont leur permettre de remettre aux normes les autres logements car c'était une construction qui avait été faite dans le cadre d'EDF, à une époque où il y avait beaucoup plus d'énergie et les agents d'EDF ne payaient pas l'accès à l'énergie donc, ils n'avaient pas trop regardé sur les modes d'énergie de l'époque (l'isolation et autres). L'argent engrangé par la vente va leur permettre de rénover les autres logements, sachant qu'à chaque fois qu'ils vendront, ce sont parfois des maisons à plusieurs logements, qui se touchent, en maisons mitoyennes, ils vendront des groupes. »

Mme ROBILLARD : « La réflexion sur la rénovation va même plus loin, comme SODINEUF va procéder à la rénovation des logements qui vont lui rester, lorsqu'ils vont faire venir des sociétés, par exemple, s'ils décident de faire une isolation par l'extérieur, les propriétaires qui vont avoir à ce moment là acheté le logement qui est en location auparavant, cela va leur être proposé de bénéficier... »

M. VITAUX : « Ils bénéficieront du tarif... »

Mme le MAIRE : « Oui, voilà. »

M. VITAUX : « D'accord. »

Mme le MAIRE : « Il y a beaucoup de loyers qui sont aux alentours de 700 €, sachant que l'on accepte uniquement si ça ne représente que le quart des revenus habituels du foyer donc, vous voyez que, 2 800 € ce n'est pas donné à tout le monde, de pouvoir accéder à ce type de logement. Ensuite, il faut encore payer l'énergie.

S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

9) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le MAIRE

- N°036/11 Passation d'un avenant n°2 en plus-value au marché de location et maintenance de photocopieurs et d'imprimantes avec la Société RICOH France SA – 7/9, Avenue Robert Schuman – 94513 RUNGIS - afin d'inclure dans le contrat de location trois photocopieurs destinés aux écoles municipales.
L'avenant en plus-value s'élève à un montant mensuel H.T. de 332 € H.T. soit 996 € H.T. par trimestre. Le montant du loyer trimestriel à engager au titre de la prestation s'élève donc, après prise en compte des avenants 1 et 2, à 7 281,81 € H.T., soit 8 709,04 € T.T.C.
Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée du marché.
- N°037/11 Passation d'un contrat avec M. Laurent VALO – comédien – 64, rue du Moulin des Prés – 75013 PARIS – pour les répétitions du spectacle PAROLE DU SILENCE prévu au Théâtre municipal du Château, qui auront lieu le lundi 28 mars (8 h), mardi 29 mars (8 h), mercredi 30 mars (8 h), jeudi 31 mars (8 h), vendredi 1^{er} avril (8 h) à l'IVT, 7 cité Chaptal – 75009 PARIS.
Montant de la rémunération brute : 600 € payables par le GUSO.
La commune a cotisé aux différents organismes sociaux de la profession.
Cinq défraiements repas soit 84 € (5x 16,80 €) ont été versés au salarié.
- N°038/11 Passation d'un contrat avec M. Romain LALIRE – comédien – 23, rue Marcel Aymé – 39100 DOLE – pour les répétitions du spectacle PAROLE DU SILENCE prévu au Théâtre municipal du Château, qui auront lieu le lundi 28 mars (8 h), mardi 29 mars (8 h), mercredi 30 mars (8 h), jeudi 31 mars (8 h), vendredi 1^{er} avril (8 h) à l'IVT, 7 cité Chaptal – 75009 PARIS.
Montant de la rémunération brute : 600 € payables par le GUSO.
La commune a cotisé aux différents organismes sociaux de la profession.
Cinq défraiements repas soit 84 € (5x 16,80 €) ont été versés au salarié.
- N°039/11 Passation d'un contrat avec Mme Céline SORIN– traductrice en langue des signes – 64, rue du Moulin des Prés - 75013 PARIS – pour les répétitions du spectacle PAROLE DU SILENCE prévu au Théâtre municipal du Château, qui auront lieu le lundi 28 mars (8 h), mardi 29 mars (8 h), à l'IVT, 7 cité Chaptal – 75009 PARIS.
Montant de la rémunération brute : 220 € (110 € brut par jour).
La commune prend en charge les cotisations patronales.
- N°040/11 Passation d'un contrat avec Mme Alexandra WOJCIECHOWSKA – comédienne – 18, rue Sainte-Marthe – 75010 PARIS – pour les répétitions du spectacle PAROLE DU SILENCE prévu au Théâtre municipal du Château, qui auront lieu le lundi 28 mars (8 h), mardi 29 mars (8 h), mercredi 30 mars (8 h), jeudi 31 mars (8 h), vendredi 1^{er} avril (8 h) à l'IVT, 7 cité Chaptal – 75009 PARIS.
Montant de la rémunération brute : 600 € payables par le GUSO.
La commune a cotisé aux différents organismes sociaux de la profession.
Cinq défraiements repas soit 84 € (5x 16,80 €) ont été versés à la salariée.
- N°041/11 Passation d'un contrat avec l'Entreprise Olivier BOINET – 67, Grande Rue de la Grande Epine – 76660 WANCHY-CAPVAL – pour la fourniture et la pose de plaques de plâtre et de l'isolation dans le logement du gardien du gymnase de l'école Brocéliande.
Le montant de la prestation s'élève à 9 937,80 € H.T. soit 10 484,38 € T.T.C.

- N°042/11 Passation d'un marché avec le Cabinet ULYSSES – 15, rue du Moulin à Poudre – B.P. 1015 – 76150 MAROMME – pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de salles de sport.
Montant de la mission de base : 82 200 € H.T. (98 311,20 € T.T.C.)
- N°043/11 Passation d'un contrat avec la Cie TEATRO DIE PIAZZA O D'OCCASIONE – Via Targetti 10/08 – 59100 PATRO – Italie – pour deux représentations du spectacle intitulé « BAROCCO » qui a lieu Salle Michel Audiard le 8 avril 2011 à 14 h 30 et 19 h 30.
Montant de la prestation : 2 900 € H.T.
La commune prend également en charge :
- les frais de transport et de voyage pour 1 200 € H.T.
- le coût des repas : 20 repas = 332 € (déjeuner et dîner du 7 et 8 avril et déjeuner du 9 avril). Dîner du 9 avril fourni directement par le Théâtre Municipal.
- l'hébergement (nuit et petit déjeuner) pour 4 personnes en 4 chambres simples à partir de la nuit du 7 à la nuit du 9 avril.
- N°044/11 Passation d'un marché à bons de commande avec l'Entreprise TOURBIERES DE FRANCE – RD 178 – Le Grand Pâtis – 44850 SAINT MARS DU DESERT – pour la fourniture et la livraison de terreau pour serres et jardinières – lot n°1.
Marché conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Marché qui pourra être éventuellement reconductible pour la même durée par voie expresse.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat ne fixe pas de minimum et s'élève à un maximum annuel de 12 000 € H.T. (12 660 € T.T.C.). Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement.
- N°045/11 Passation d'un marché à bons de commande avec l'Entreprise VERT CITE – Gare de Longuerue – 76750 VIEUX MANOIR – pour la fourniture et la livraison d'engrais et produits phytosanitaires – lot n°2.
Marché conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Marché qui pourra être éventuellement reconductible pour la même durée par voie expresse.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat ne fixe pas de minimum et s'élève à un maximum annuel de 15 000 € H.T. (15 825 € T.T.C.). Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement.
- N°046/11 Passation d'un contrat avec M. Benoît RAPIDEL – Intermittent du spectacle – 26, rue du Dr Laënnec – 76260 EU - pour une mission de régisseur général au Théâtre du Château, pour une manifestation organisée par la commune le samedi 9 avril 2011 (4 heures)
Montant de la rémunération : 50 € brut, pour une durée de travail de 4 h, réglés par le GUSO.
La Commune prend en charge les cotisations patronales
- N°047/11 Passation d'un contrat avec M. Benoît RAPIDEL – Intermittent du spectacle – 26, rue du Dr Laënnec – 76260 EU - pour une mission de régisseur lumière au Théâtre du Château les mercredi 6 avril (8 heures), jeudi 7 avril (12 heures), vendredi 8 avril (10 heures).
Montant de la rémunération : 315 € brut, pour une durée de travail de 30 h, réglés par le GUSO.
La Commune a cotisé aux différents organismes sociaux de la profession.

- N°048/11 Passation d'un contrat avec M. Rafaël GEORGES– Intermittent du spectacle – 12, rue Joseph Prunier – 76200 DIEPPE - pour une mission de régisseur son au Théâtre du Château les mercredi 6 avril (8 heures), jeudi 7 avril (12 heures), vendredi 8 avril (12 heures).
Montant de la rémunération : 400 € brut, pour une durée de travail de 32 h, réglés par le GUSO.
La Commune a cotisé aux différents organismes sociaux de la profession.
- N°049/11 Passation d'une convention avec Madame LABRANDE Héloïse – Scénographe-Costumière – 3 Villa du Bel Air – 75012 PARIS – pour le règlement de l'achat de décors, matériel et accessoires pour les représentations du spectacle « PAROLE DE SILENCE »
La création des décors et costumes du spectacle implique l'achat de matériel et accessoires à hauteur de 2 392 € T.T.C.
La scénographe-costumière sera donc remboursée à hauteur de cette somme sur présentation de l'ensemble des factures relatives aux achats effectués.

b) informations diverses.

Mme le MAIRE : « Je vous indique les manifestations qui vont avoir lieu dans les jours à venir jusqu'au prochain Conseil Municipal. Malheureusement, la date du prochain Conseil Municipal n'est pas fixée, dans la mesure où vous allez voir qu'il y a tout un tas d'évènements qui vont un peu nous donner des impossibilités sur un certain nombre de vendredis.

Du 14 au 29 avril, à la Maison de retraite, il y a l'exposition des activités artistiques des enfants des écoles et des centres aérés sur le thème de Pâques, les œufs en chocolat y compris des boulangers.

Le samedi 23 avril, dans le Jardin du Château, aura lieu une grande chasse aux œufs, ouverte aux jeunes eudois, dès 11h30 et sera suivie de l'omelette géante gratuite, les frites seront payantes.

Le dimanche 24 avril, de 9h00 à 19h00, il y aura la brocante de l'enfance au Centre des Fontaines.

Le jeudi 5 mai, le vendredi 6, le samedi 7, à 20h30, au Théâtre des Charmes, il y aura une pièce qui s'appelle « Travail par le Théâtre de l'illusion ».

Jusqu'au 8 mai, à la Chapelle du Collège, toujours l'exposition « Le doute et la passion » avec les regards de 5 personnalités.

Le dimanche 8 mai, la randonnée du Trèfle à quatre feuilles par les Infatigables de la bonne entente.

Le vendredi 13 mai, à 18h30, à la salle Audiard, l'enregistrement des jeux de 1 000 euros. Monsieur BARBIER vous l'a évoqué tout à l'heure.

Je ne révoque pas non plus le vendredi 13 mai, au Théâtre du Château, les prestations d'Albert MESLEY et Pierre HENRI.

Le 14 mai, le Salon du Livre vous a été également décrit par Monsieur BARBIER.

La nuit des Musées, il en a parlé.

Le 14 mai en soirée, à la Chapelle du Collège, il y aura Athalie, proposé par le Théâtre du Château.

Le dimanche 15 mai, « les églises de nos villages se racontent » qui sera donc une visite commentée de la Chapelle Saint Laurent.

Du 20 au 29 mai, à la Chapelle du Collège, il y aura une exposition photos avec l'association des photographes eudois.

Le samedi 21 mai, à 20h30, au Théâtre des Charmes, les Lombrics bleus seront en concert.

Le samedi 21 et 22 mai, la Hêtraie fêtera la Fête de la Nature, « l'arbre milieu de vie » pendant 2 jours.

Le dimanche, ils feront un marché de produits régionaux et artisanaux.

Le dimanche 22 mai, il y aura également un thé dansant animé par James CAUBERT à la salle Audiard avec un prix d'entrée à 7 €.

Le mercredi 25 mai, au Théâtre de Eu, Beaucoup de bruit pour rien par la Compagnie des 26 000 couverts.

Le vendredi 27 mai, la Fête des Voisins donc vous comprenez bien que ce jour, nous ne ferons pas le Conseil Municipal.

Le 27 mai également, à 15h00 à la salle Audiard, il y aura la Compagnie du Soleil sous la Pluie qui nous présentera Tango et Chocolat, un spectacle un peu particulier, Monsieur BARBIER. »

M. BARBIER : « Oui, c'est un spectacle autour des maladies neuro-dégénératives et de la maladie d'Alzheimer. C'est le travail d'une troupe qui a fait un petit spectacle d'une quarantaine de minutes, qui permet de présenter les troubles dégénératifs, les troubles de la mémoire chez la personne âgée et l'idée est de suivre cette pièce par un petit débat, un goûter qui pourrait être intergénérationnel, ce qui serait le plus intéressant possible. »

Mme le MAIRE : « Je poursuis :

Le samedi 28 mai, il y aura le Forum d'expression des jeunes dans le cadre du Contrat Educatif Local dans différents lieux puisqu'il y aura le Centre des Fontaines, le Centre aéré la Hêtraie, la Ludothèque, l'ancienne caserne etc.

Je ne vous décris pas les animations du mois de juin car je pense que nous aurons pu fixer une date d'ici là.

Il y a des manifestations sportives, peut-être que Madame BRIFFARD peut nous expliquer que déjà, vous êtes tous invités samedi à soutenir une équipe. »

Mme BRIFFARD : « Oui, à soutenir le dernier match du Tennis de Table qui aura lieu au Gymnase Municipal à compter de 16h30, sachant que cette équipe est d'ores et déjà sûre de monter en nationale 2 la saison prochaine, qu'elle perde ou qu'elle gagne samedi soir puisqu'ils ont gagné maintenant il y a 15 jours et donc leur accession en nationale 2 est confirmée.

Durant le week-end de Pâques, il y a également une manche de tourisme avec le Moto club qui a lieu sur la région donc, beaucoup, beaucoup, beaucoup de monde, le camping occupé mais aussi, je précise, nos hôtels. Donc, le sport attire également beaucoup de touristes.

Je voulais surtout préciser que, dans le cadre du Contrat Educatif Local, il y a la journée sportive et citoyenne, qui se déroulera le mercredi 20 avril, dans le cadre du Gymnase Municipal et il y a des activités sportives mais également la participation de la gendarmerie pour des actions de prévention sur la drogue, les sapeurs pompiers et je dirais vraiment une belle journée où l'on vient s'inscrire en équipes.

Ceci est dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Au niveau des tickets sport, cela va démarrer lundi, durant les 15 jours de vacances scolaires, donc, différentes activités comme à l'habitude, avec la participation de certains clubs sportifs et je tiens à nouveau à les remercier de leur collaboration. Des activités également proposées par certains de nos agents du service et également de la voile, une sortie accro-branches, avec du tir à l'arc à la base de Denestanville, du canoë kayak à la base nautique de Gamaches donc, encore un programme riche pour les tickets sport, sachant que les derniers, je ne sais si j'en ai déjà parlé ici, ont été encore une fois un succès mais encore avec un nombre grandissant de participants et également d'autres associations qui viennent s'inscrire. Je pense, par exemple, la fois dernière, nous proposons du tennis avec, à nouveau, nous proposerons du tennis dans ces tickets sport là. »

Mme le MAIRE : « Après avoir fait un tour rapide, Monsieur GREBOVAL. »

M. GREBOVAL : « Sans oublier dimanche 24 avril, la Journée de la Déportation. »

Mme le MAIRE : « Cela va probablement être un peu compliqué car cela colle avec le jour de Pâques. »

M. VITAUX : « Je voulais rebondir par rapport à l'un de vos points que vous avez soulignés aux différents événements d'annulation. Vous parliez tout à l'heure de la Fête à la Hêtraie pour l'arbre. Une chose m'attriste, c'est que l'on a retiré bon nombre de cerisiers, d'arbres le long des boulevards et je ne vois pas l'action de remettre des choses ou des arbres replantés dans ces endroits là. Est-ce qu'il y a une volonté, est-ce qu'il y aura une prévision ? »

Mme le MAIRE : « Vous regarderez, il y en a déjà un certain nombre en place. D'abord, nous ne pouvons pas les mettre aux mêmes endroits parce qu'ils émettent des hormones qui détruisent un autre arbre, le fait des racines qui restent partiellement en terre, donc, dans des endroits légèrement déplacés figurent d'autres arbres. Vous pouvez passer ces jours-ci, il y en a un blanc qui a un diamètre d'environ 2 mètres en l'état actuel, sans être très haut. Il y a déjà des plantations qui sont faites mais bien sûr que nous n'avons pas les moyens d'acheter déjà des arbres à grandes dimensions.

Nous avons confirmé le budget de fleurissement de la ville à 850 000 €, nous n'avons pas poussé plus loin. »

Mme BRIFFARD : « Puisque nous parlons des arbres, je voudrais juste féliciter le travail des services techniques pour l'aménagement du carrefour de la Place de Gaulle parce que c'est vraiment magnifique. »

Mme le MAIRE : « Et nous verrons arriver pour la première fois, à Eu, des Hostas, à l'intérieur de la partie sous-bois qui va être en contrebas des arbres. Puis des nouvelles méthodes de plantations qui sont expérimentées, entre autres, avec le service des jardins de Beauvais.

S'il n'y a plus de question, nous allons pouvoir lever la séance. Je vous remercie d'avoir été présents. Je remercie les personnes qui sont au fond de la salle parce que le budget primitif, ce n'est pas toujours le plus facile à avaler, surtout lorsque nous faisons des énumérations de chiffres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée. »

Fin de séance : 21h35

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE

NOM Prénom	NOM DE L'ASSOCIATION LOCALE	QUALITE

Je soussigné.....

déclare m'abstenir sur le vote des subventions communales qui concerne la ou les association(s) cité(es) ci-dessus, que je représente.

Fait à Eu, le

Signature.